

DECISION DU PRESIDENT.CA 179-2019

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation ;
Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7 ;
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers ;
Vu la délibération CA021-2016 du 29 février 2016, portant délégation de compétences du Conseil d'administration au Président.

Objet de la décision

Demande de nouvelle tarification pour les salles du Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives

Conformément à sa délégation, le président de l'Université d'Angers décide :

1. d'approuver les tarifs de location des salles du Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives.

Le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation.

A Angers, le 26 novembre 2019

Par délégation et pour signature,
Le Directeur Général des Services
Olivier HUISMAN



La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché le : **2 décembre 2019**

<i>Date de validation par le conseil des sports : 6 novembre 2019</i>		<i>Nom de la composante, du service commun ou de la Direction : SUAPS</i>	
<i>Date de validation par la DAF : Cliquez ici pour taper du texte.</i>		<i>Service initiatives et vie des personnels</i>	
Désignation	Montant HT	Centre financier	Observations
Salle de Musculation Mur d'escalade Gymnases (vestiaires inclus)	25,00 €	936 914	Location salle du SUAPS Tarif à l'heure
Danse Dojo (vestiaires inclus)	20,00 €	936 914	Location salle du SUAPS Tarif à l'heure
Salle de réunion Vestiaires (location individuelle)	15,00 €	936 914	Location salle du SUAPS Tarif à l'heure
Salle de Musculation Mur d'escalade Gymnases (vestiaires inclus)	25,00 €	936 914	Location salle du SUAPS Tarif à l'heure
Formation au brevet de surveillant de Baignade	75,00 €	914 101	Prise en charge par le SUAPS à hauteur de 50% du coût